Décision 05-D-17 du 27 avril 2005

relative à la situation de la concurrence dans le secteur des marchés de travaux de voirie en Côte d'Or

Posted on: 17 mai 2005 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'Economie des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Injonction de publication Pratique établie Sanctions pécuniaires
Entreprise(s) concernée(s)	Appia Sud Bourgogne (Gerland), Roger Martin, Rougeot, Eurovia Bourgogne, EGTP

Lire

le texte intégral de la décision
133.68 Ko